



L'URBANISATION ET LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES DE CHOIX AU CANADA



Direction du développement durable, Service canadien de la faune

Bon nombre de Canadiens continuent de voir leur pays comme une réserve inépuisable de ressources, regorgeant de vastes terres agricoles et forestières, de minéraux, d'innombrables cours d'eau douce et d'étendues sauvages à n'en plus finir. Pourtant, il ne s'agit pas là d'un tableau exact du Canada, le second plus grand pays du monde. En effet, la ressource de base qu'est la terre offre des possibilités, mais possède aussi certaines limites, limites qu'il faut respecter à tout prix pour que les ressources ne s'épuisent pas pour les générations à venir.

Le Canada a adopté une politique de développement durable qui exige la mise en oeuvre de certaines techniques de conservation et d'aménagement afin que la manière dont l'environnement est exploitée aujourd'hui ne prive pas les futures générations de cette richesse. Une des ressources dont les perspectives s'assombrissent est les terres à fort potentiel agricole.

Les terres agricoles de choix, classées 1 à 3 dans l'Inventaire des terres du Canada (ITC), constituent une ressource renouvelable que l'urbanisation ronge peu à peu dans de nombreuses régions du Canada. Le Canada n'a pas une réserve illimitée de terres agricoles. Selon l'ITC, 11 % des 992 millions d'hectares du territoire canadien à peine sont cultivables et moins de 5 % sont considérés comme ayant un bon potentiel agricole (classes 1 à 3). Moins de 0,5 % (4,2 millions d'hectares) sont répertoriés dans la classe 1, les terres les plus productives. Les terres de cette classe ne sont pas réparties de façon uniforme au Canada puisqu'on en retrouve 51 % en Ontario, 46 % dans les provinces des Prairies et 2 % en Colombie-Britannique.

Aux premiers temps de la colonisation, les Européens furent attirés par les régions au meilleur potentiel agricole et les premiers villages naquirent pour supporter les fermes avoisinantes. La situation est depuis inversée : villes et villages assurent la subsistance de la majeure partie de la population et on urbanise les terres que cultivaient nos aïeux. Après l'urbanisation, les terres ne peuvent à toute fin pratique plus être envisagées pour des usages renouvelables. Les changements apportés au drainage naturel et au

relief, le compactage et les coûts prohibitifs du réaménagement des terres font de leur utilisation future comme ressource renouvelable un choix peu probable.

Durant la période où Environnement Canada a surveillé l'urbanisation des terres rurales, soit entre 1966 et 1986, les 70 plus grandes régions urbaines (RU) avaient absorbé environ 0,3 million d'hectares de terres rurales, soit l'équivalent d'une ville qui couvrirait près de la moitié de l'Île-du-Prince-Édouard. Les terres agricoles de choix comptaient pour 58 % des terres urbanisées.

Durant la période d'analyse de 1981 à 1986, on a urbanisé près de 55 200 hectares de terres rurales, dont 59 % de terres agricoles de choix (tableau 1). La proportion de terres agricoles de choix converties dépassait la proportion moyenne de ces terres existant dans l'ensemble des provinces (59 % contre 18 %) et même dans chaque province prise séparément, sauf l'Île-du-Prince-Édouard.



L'écart était le plus évident au Manitoba et en Ontario. Ainsi, même si l'Ontario ne compte que 8 % de terres à fort potentiel agricole, 83 % des terres urbanisées tombaient dans cette catégorie. Le rapport est analogue au Manitoba.

TABEAU 1
URBANISATION DES TERRES AGRICOLES
DE CHOIX DE 1981 À 1986

PROVINCE (Nbre de centres)	SUPERFICIE DES TERRES URBANISÉES		TERRES AGRICOLES DE CHOIX	
	ha	Écart (en %)	Classes 1-3	Pour cent du total
Colombie-Britannique (7)	6 778	4,1	1 244	18,4
Alberta (5)	13 637	9,7	6 761	49,6
Saskatchewan (4)	2 209	7,9	1 368	61,9
Manitoba (2)	2 431	5,2	1 925	79,2
Ontario (26)	20 670	5,7	17 081	82,6
Québec (19)	6 264	3,2	3 671	58,6
Nouvelle-Écosse (2)	1 162	2,6	321	27,6
Nouveau-Brunswick (3)	1 417	4,0	373	26,3
Terre-Neuve (1)	608	4,9	1	0,2
Île-du-Prince- Édouard (1)	34	0,5	13	38,2
Canada (70)	55 210	5,4	32 758	59,3

Les plus fortes pressions en vue d'une urbanisation des terres agricoles de choix se font sentir dans le sud de l'Ontario. Dans la RU de Toronto, par exemple, on a urbanisé 10 361 ha de terres entre 1981 et 1986, dont 97 % de terres agricoles de choix et 64 % de terres de classe 1. Par beau temps, dit-on, on peut voir environ 37 % (1,5 M ha) des terres de classe 1 du Canada et 25 % des terres de classe 2 du haut de la tour du CN. Si cette remarque s'appliquait en 1966, l'expansion de la RU de Toronto au cours des 20 années suivantes a à elle seule débouché sur la conversion de 36 645 ha de terres de classe 1, soit près de 2 % des terres de cette classe de l'Ontario. Les 70 RU du Canada avaient absorbé 70 374 ha des meilleures terres agricoles du Canada au cours de la même période et 104 416 ha des terres de classes 2 et 3, soit plus du double de la superficie des régions urbaines de Vancouver ou d'Edmonton en 1986.

Si la tendance se maintient, la conversion des terres agricoles de choix aura un impact notable sur la production canadienne. On a bien aménagé de nouveaux terrains pour la culture dans le district de la Rivière-de-la-Paix, dans l'ouest du Canada, et dans la ceinture argileuse du nord de l'Ontario, mais il n'existe pas de grands réservoirs de terres présentant le même potentiel de production que celles perdues à l'urbanisation.

Le système d'évaluation de l'ITC détermine la qualité agricole des terres d'après la composition du sol et ne tient

pas assez compte des effets du climat sur la production. L'Indice des ressources agroclimatiques, qui repose lui-même sur l'ITC, donne une idée plus précise du potentiel agricole d'une terre. En effet, l'Indice des ressources agroclimatiques tient compte du nombre de jours sans gel de même que du manque d'eau et de chaleur en été. Les valeurs de l'Indice pour différents endroits vont de 3,0 (potentiel le plus élevé) dans certaines parties du sud-ouest de l'Ontario à moins de 1,0 dans le nord de la zone répertoriée par l'ITC.

Sur les 32 758 ha de terres agricoles de choix urbanisées entre 1981 et 1986, 63 % étaient cotées au moins 2 selon l'Indice des ressources agroclimatiques. Pour remplacer ces terres, il en faudrait deux fois plus (71 547 ha, si elles existaient) au sol de qualité similaire dans les régions où l'Indice ne dépasse pas 1 (tableau 2).

L'aménagement des terres de qualité inférieure entraînerait des coûts beaucoup plus élevés, car moins de cultures y seraient acclimatées et le défrichage, le drainage et de même que la mise en place de l'infrastructure agricole coûteraient plus cher. Une fertilisation accrue, un travail plus important du sol et l'acheminement des produits jusqu'à des marchés distants déboucheraient sur une hausse du coût de l'énergie et des transports par unité d'aliment produite. Rien n'indique que l'agriculture canadienne bénéficierait de la substitution des terres de choix par des terres « marginales ». En effet, on sait pour l'avoir expérimenté que les terres marginales sont souvent premières à être laissées en friche quand la situation économique se détériore. De fait, certaines activités agricoles ne s'avèrent pas encore rentables sur les terres agricoles de choix, sans frais additionnels.

TABEAU 2
TERRES REQUISES POUR REMPLACER LES
TERRES AGRICOLES DE CHOIX URBANISÉES

Province (Nbre de RU)	Terres de classes 1-3 urbanisées ha	Proportion (en %) de terres agricoles de choix urbanisées	Valeur provinciale de l'Indice des ressources agro- climatiques	Terres de remplacement requises ha
Colombie- Britannique (7)	1 244	18,4	1,4	2 514
Alberta (5)	5 761	49,6	1,6	10 769
Saskatchewan (4)	1 368	61,9	1,4	1 922
Manitoba (2)	1 925	79,2	1,9	3 633
Ontario (26)	17 081	82,6	2,4	42 572
Québec (19)	3 671	58,6	2,0	8 930
Nouveau- Brunswick (3)	373	26,3	1,7	638
Nouvelle- Écosse (2)	321	27,6	1,7	545
Île-du-Prince- Édouard (1)	13	38,2	1,8	23
Terre-Neuve (1)	1	0,2	1,2	1
70 RU	32 758	59,3		71 547

Défricher de nouvelles terres pourrait également avoir des conséquences indirectes sur d'autres utilisations comme l'exploitation forestière et la protection de la faune. On estime par exemple que 90 % des terres humides du sud-ouest de l'Ontario ont été drainées et converties à d'autres usages (en grande partie, agricole) depuis 1800.

Le remplacement des terres agricoles de choix urbanisées par des terres marginales implique également d'autres risques qu'on ne peut négliger. Une solution consisterait à exploiter plus intensivement les terres agricoles qui restent. Toutefois, cette approche laisse planer la menace d'une dégradation des terres consécutivement à un recours excessif à la machinerie lourde, aux pesticides, aux désherbants et à la monoculture. L'importation continuelle de produits qu'on ne cultive plus est une autre possibilité. Toutefois, elle aurait non seulement des conséquences sur la balance commerciale du Canada au niveau des importations et des exportations, mais pourrait aussi contribuer à la pénurie d'aliments, à la détérioration du sol et à un changement du climat global, en incitant les pays du Tiers-Monde à répondre à la demande des pays industrialisés comme le Canada. Nous ne ferions essentiellement qu'exporter les problèmes associés à une exploitation intensive et à l'aménagement de nouvelles terres vers les pays moins préparés à faire face à un tel problème.

Réserver les terres rurales à l'exploitation des ressources renouvelables ou autoriser l'expansion des régions urbaines n'est pas une décision facile à prendre. À court terme, beaucoup de gens jugeront la construction de villes et de routes une solution économiquement attrayants. Les autorités municipales considèrent souvent le développement urbain comme un moyen d'élargir leur assiette fiscale. Les constructeurs, quant à eux, préfèrent les terres agricoles, mieux nivelées et drainées, et sont prêts à payer un prix supérieur à ce que le producteur retirera de leur exploitation pour les obtenir. L'agriculteur, ce gardien de la terre, préférerait continuer à cultiver les terres productives. Toutefois, il veut aussi avoir la possibilité de vendre ses terres au meilleur prix avant la retraite ou en cas de crise. Dans les régions contiguës aux centres urbains, ce sont souvent les promoteurs en construction qui font la meilleure offre.

Économiquement parlant, il est difficile de justifier la préservation des terres agricoles de choix à proximité des centres urbains à une époque où la surproduction est la norme et où les exploitations agricoles font faillite. Toutefois, faute de voir assez loin, la disparition graduelle des terres à meilleur potentiel pourrait avoir des conséquences sur les générations futures du Canada. Les centres urbains du Canada continueront de grandir avec l'accroissement de la population et le développement de l'économie. Cependant, on peut souvent orienter le développement urbain vers des secteurs au potentiel moins intéressant en matière de ressources renouvelables. La Colombie-Britannique et le

Québec ont tenté de le faire par la législation, tandis que l'Ontario a préféré soumettre une série de directives. Ces tentatives ont connu des résultats mitigés. Il faudrait surtout que la population comprenne le prix qu'elle devra payer à longue échéance pour avoir laissé disparaître cette ressource. Le principe d'un développement durable exige qu'on préserve certaines possibilités d'exploitation des ressources renouvelables pour les générations à venir.

RÉFÉRENCES

- Environnement Canada, 1976. *Possibilités des terres pour l'agriculture. Rapport préliminaire*. Rapport n° 10 de l'Inventaire des terres du Canada. Ottawa : Direction générale des terres, Environnement Canada.
- Environnement Canada, 1985. *Urbanization des terres au Canada*. Feuillet d'information 85-4 de la Direction générale des terres. Ottawa : Direction générale des terres, Environnement Canada.
- Neimanis, V.P. 1979. *Les villes canadiennes et les terres environnantes*. Rapport n° 15 de l'Inventaire des terres du Canada. Ottawa : Direction générale des terres, Environnement Canada.
- Simpson-Lewis, W., et al. 1979. *Les terres de choix du Canada : une étude sélective de l'utilisation des terres dans une perspective nationale*. Dossier cartographique n° 4. Ottawa : Direction générale des terres, Environnement Canada.
- Snell, E.A. 1987. *Répartition et conversion des milieux humides dans le sud de l'Ontario*. Document de travail n° 48. Ottawa : Direction générale des terres, Environnement Canada.
- Warren, C.L.; Rump, P.C. 1981. *Urbanisation des terres rurales au Canada : 1966-1971 et 1971-1976*. Série de l'utilisation des terres au Canada : n° 20. Ottawa : Direction générale des terres, Environnement Canada.
- Warren, C.L., et al. 1989. *Urbanisation des terres rurales au Canada, 1981-1986*. Feuillet d'information sur l'état de l'environnement 89-1. Ottawa : Direction de l'état de l'environnement, Environnement Canada.
- Williams, G.D.V. 1983. « Agroclimatic Resource Analyses : An Example Using an Index Derived and Applied in Canada ». *Agricultural Meteorology* 28: 31-47.

Pour plus de renseignements et de la documentation additionnelle sur l'urbanisation des terres rurales au Canada, s'adresser à la :

Direction du développement durable
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3